

# **BLOCS ELCO ALVEOLES**

## **REDACTIONNELS TYPES POUR PIECES ECRITES, DCE, CCTP, etc...**

### **Prescriptions de maçonneries de parements en base :**

Blocs de parements architectoniques destinés à rester apparents de type ELCO Alvéolés justifiant des caractéristiques suivantes :

- assemblés par emboîtements verticaux et horizontaux à recouvrement sans joints de mortier et sans colle de liaisonnement,
- issus d'une fabrication conforme à la NF 14-102.
- montés à sec sur parties porteuses rectifiées à la fabrication (tolérance maxi 0.6mm sur la hauteur)

La mise en œuvre des éventuels doublages thermiques en murs de façades se fera selon les dispositions du DTU 20.1 pour les murs de type 2a, donc sans nécessiter ni de lame d'air continue ni d'enduit intérieur d'étanchéité (type gobetis), ni le rajout de matériaux hydrofuges rapportés ni l'utilisation de doublage thermique auto stable.

L'Entreprise soumettra à l'approbation du Maître d'Œuvre un calepinage en plan et élévation, ainsi que les dispositions particulières éventuelles nécessitant des interfaces avec d'autres lots, par exemple :

- pour les éléments de mur n'étant pas dans la trame orthogonale de 20 cm,
- les jonctions et interfaces avec les éléments de Gros Œuvre, structure, second œuvre et finitions,
- les niveaux de départ (talonnettes) des maçonneries ELCO Alvéolées afin d'éviter les découpes en linteaux,
- dispositions et finitions pour percements, passages de réseaux, gaines éléments traversant, calfeutrements, etc...
- L'incorporation à l'avancement dans les maçonneries, des réseaux et de leurs terminaisons, chiffrés en variante à des dispositions « en apparent ».

### **Appareillages de pose des blocs ELCO Alvéolés**

La pose s'effectuera en appareillage à joints croisés.

Dans tous les cas de figure, cette pose se fera sans emploi de baguettes, cales, etc... qui sont susceptibles de marquer ou tacher les blocs, de modifier les transmissions de charges entre blocs, d'accroître la complexité et le délai de mise en oeuvre.

### **Dans le cas d'objectifs HQE**

(Haute Qualité Environnementale) : Concernant les matériaux et finitions entrant dans la solution de murs proposée, dont le décompte permettra l'appréciation de l'impact global sur la Qualité Environnementale recherchée, l'entreprise joindra les FDE&S (*Fiches Déclaratives Environnementales et Sanitaires*) réf. 365-E de Novembre 2015 établies suivant la norme NF EN 15804 + A1 et son complément national XP P 01-064/CN

### **Teintes et aspects de surfaces**

Les teintes et aspects de surfaces des blocs seront aux choix de l'architecte.